

217C2193
FR0010567032-DIV39

21 septembre 2017

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

ACCES INDUSTRIE

(Alternext)

La société Parquest Capital et la société ACCES INDUSTRIE ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ACCES INDUSTRIE sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 20 septembre 2017 par les sociétés Parquest Capital et ACCES INDUSTRIE.